

CHYPRE

Les Canadiens sont fiers, et à juste titre, du rôle que joue leur pays du point de vue du maintien de la paix dans le monde. Depuis la création de l'Organisation au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a participé à toutes les grandes missions de maintien de la paix de l'O.N.U. L'une des opérations en cours a été lancée il y a douze ans environ, par l'entremise de la Force des Nations Unies à Chypre (U.N.F.I.C.Y.P.). Depuis un certain temps, le Canada, à l'instar de plusieurs autres pays, s'inquiète du peu de progrès sensible accompli vers le règlement du problème chypriote, de même que de l'absence évidente de soutien pour l'U.N.F.I.C.Y.P. au sein de la famille onusienne elle-même. Le 11 novembre 1976, M. William H. Barton a exposé ces inquiétudes en assemblée plénière, au cours du débat consacré à la question de Chypre.

En 1974 et 1975, le Canada s'est joint à la grande majorité des États membres de l'O.N.U. pour adopter les résolutions sur Chypre. Nous avons soutenu le mandat du secrétaire général lorsqu'il a fait fonction de médiateur entre les deux communautés chypriotes. Nous avons encouragé et financé le travail accompli à Chypre par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Mais, outre les objectifs essentiels de la paix et de la sécurité dans cette région, c'est la présence dans l'île, depuis maintenant 12 ans, des soldats canadiens engagés dans la Force des Nations Unies à Chypre qui se trouve au coeur des préoccupations canadiennes. Plus de 18,000 Canadiens ont servi à Chypre pendant cette période. Nous sommes fiers de la contribution que ces hommes ont apportée à l'oeuvre accomplie, aux côtés de leurs camarades de Grande-Bretagne, de Suède, du Danemark, de Finlande, d'Autriche, d'Irlande et d'Australie. Le maintien de la paix au service de l'O.N.U. est devenu une fonction importante des Forces armées canadiennes. Le gouvernement tient ce rôle en très haute estime, ainsi qu'il l'a réaffirmé officiellement en 1975. Dans ce contexte, je suis convaincu que les États engagés dans la Force n'hésiteront pas à réitérer l'appel lancé dans le paragraphe exécutoire n° 9 de la résolution 3395 (XXX), demandant à toutes les parties au différend de collaborer sans réserve avec l'U.N.F.I.C.Y.P.

Mon gouvernement n'a jamais caché ses réserves à l'endroit de certains aspects du rôle des Nations Unies à Chypre. En 1967 et 1968, les représentants canadiens au Conseil de sécurité ont souligné la nécessité d'en arriver à un point où la Force ne sera plus nécessaire et ont demandé que le nombre des contributions financières volontaires soit, entre temps, augmenté. Malgré les efforts soutenus du secrétaire général et du Conseil de sécurité, aucun progrès n'a été accompli au cours des deux dernières années en vue de réaliser ces objectifs. On ne peut s'empêcher de se demander si les perspectives d'un règlement politique juste ne se sont pas plutôt assombries. Le mandat de la Force est devenu de plus en plus difficile à concilier avec la situation qui règne sur place. Quant à ses moyens financiers, ils restent précaires puisqu'au mois de juillet, à peine seize États membres, sans compter les trois membres permanents du Conseil de sécurité, avaient versé leurs contributions au titre de l'année 1976.

On s'accorde généralement pour dire que le maintien de la paix par l'U.N.F.I.C.Y.P. est essentiel à la recherche d'un règlement durable. Pourtant, à l'heure actuelle, ce n'est que par la volonté des États fournisseurs de troupes que le maintien de la paix est assuré puisque ceux-ci continuent à jouer leur rôle, en dépit des arriérés qui leur sont dûs, et que, d'ailleurs, en raison de la pénurie de contributions volontaires, ils financent le déficit.

La situation de Chypre doit préoccuper sincèrement et directement la communauté internationale tout entière. C'est la raison pour laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a fait remarquer, le 29 septembre 1976, lors de son allocution devant l'assemblée plénière, l'importance pour les États membres de donner une expression concrète et efficace à leurs préoccupations en versant à l'U.N.F.I.C.Y.P. une contribution financière digne du rôle important qu'elle joue. On nous assure constamment qu'il n'y a pas de perspective de règlement juste et durable sans la présence permanente de cette force de maintien de la paix. Mais il importe de se rappeler la position qu'a soutenue le Canada au fil des années, à savoir que le maintien de la paix, tout important qu'il soit, n'est qu'une étape qui nous amène vers la paix définitive.

D'autre part, la participation du Canada au maintien de la paix à Chypre est motivée par son adhésion à l'O.N.U. et sa disposition à prêter son concours à l'Organisation en vue du maintien de la paix et de la sécurité en général. Elle tient aussi à l'inquiétude que suscitent en nous la crainte de voir l'intégrité nationale d'un autre membre du Commonwealth anéantie et le sort pénible qui frappe tant de Chypriotes. Disons, à ce propos, qu'il faudra accorder un surcroît d'attention à la question des personnes disparues depuis le conflit de 1974. Leurs familles ont été plongées dans une très grande affliction à laquelle on se doit de mettre un terme. Bien que la résolution 3395 adoptée l'année dernière en assemblée plénière, en ait fait état, la situation s'éternise et il nous faut à nouveau recommander instamment qu'aucun effort ne soit négligé "pour aider à retrouver la trace et connaître le sort des personnes portées manquantes" et que l'on agisse dans le plus bref délai possible.